



## PONTONS DIGUE SUD

P - N - S - T - PM

TARIFS 2024 (en Euros T.T.C)

CAT.	Longueur maximale	Largeur maximale	ANNEE du 01-01 au 31-12	SAISON du 01-05 au 30-09	MOIS		SEMAINE		JOUR	
	en ML	en ML			Moyenne saison	Haute saison	Moyenne saison	Haute saison	Moyenne saison	Haute saison
PA	5.00	2.00	1 313	915	239	286	71	81	17	20
PB	5.50	2.15	1 467	1 020	266	319	78	94	18	22
PC	6.00	2.30	1 615	1 127	293	352	88	105	20	23
PD	6.50	2.45	1 769	1 236	323	385	98	114	22	24
PE	7.00	2.60	1 963	1 367	354	428	105	123	23	27
PF	7.50	2.70	2 152	1 690	441	527	131	153	27	36
PG	8.00	2.80	2 341	1 842	474	573	143	171	32	40

### CONDITIONS GENERALES :

La base de tarification est la longueur hors tout y compris les appareils fixes. La longueur hors tout peut, selon le cas, être différente de la longueur de signallement indiquée sur l'acte de francisation. Pour chaque catégorie, il est fixé une largeur maximum. En cas de dépassement de la largeur maximum, le tarif appliqué est la catégorie correspondant à la largeur réelle du bateau.

Les redevances portuaires sont payables d'avance à l'entrée de la période de réservation.

Pour les saisonniers, une clef (sous caution de 5 €) ou un badge (sous caution de 20 €) vous sera remis(e) pour l'accès aux pontons. Pour les annuels, voir contrat.

SAISON : du 01 mai au 30 septembre inclus

Mois, semaine, jour, en MOYENNE SAISON : avril, mai, juin, septembre

Mois, semaine, jour, en HAUTE SAISON : juillet, août

Mois, semaine, jour, en BASSE SAISON : octobre à mars inclus = 50% du tarif haute saison

\* Sans électricité.

### REGIE DE PORT ARGELES

Capitainerie – Les Mers du Sud – 66700 ARGELES SUR MER

Tél. : 04.68.81.63.27 – Courriel : [contact@port-argelessurmer.fr](mailto:contact@port-argelessurmer.fr)